



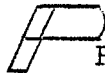
P.L./A.F./

INSSTITUT D'ELEVAGE ET DE MEDECINE VETERINAIRE DES PAYS TROPICAUX

-----

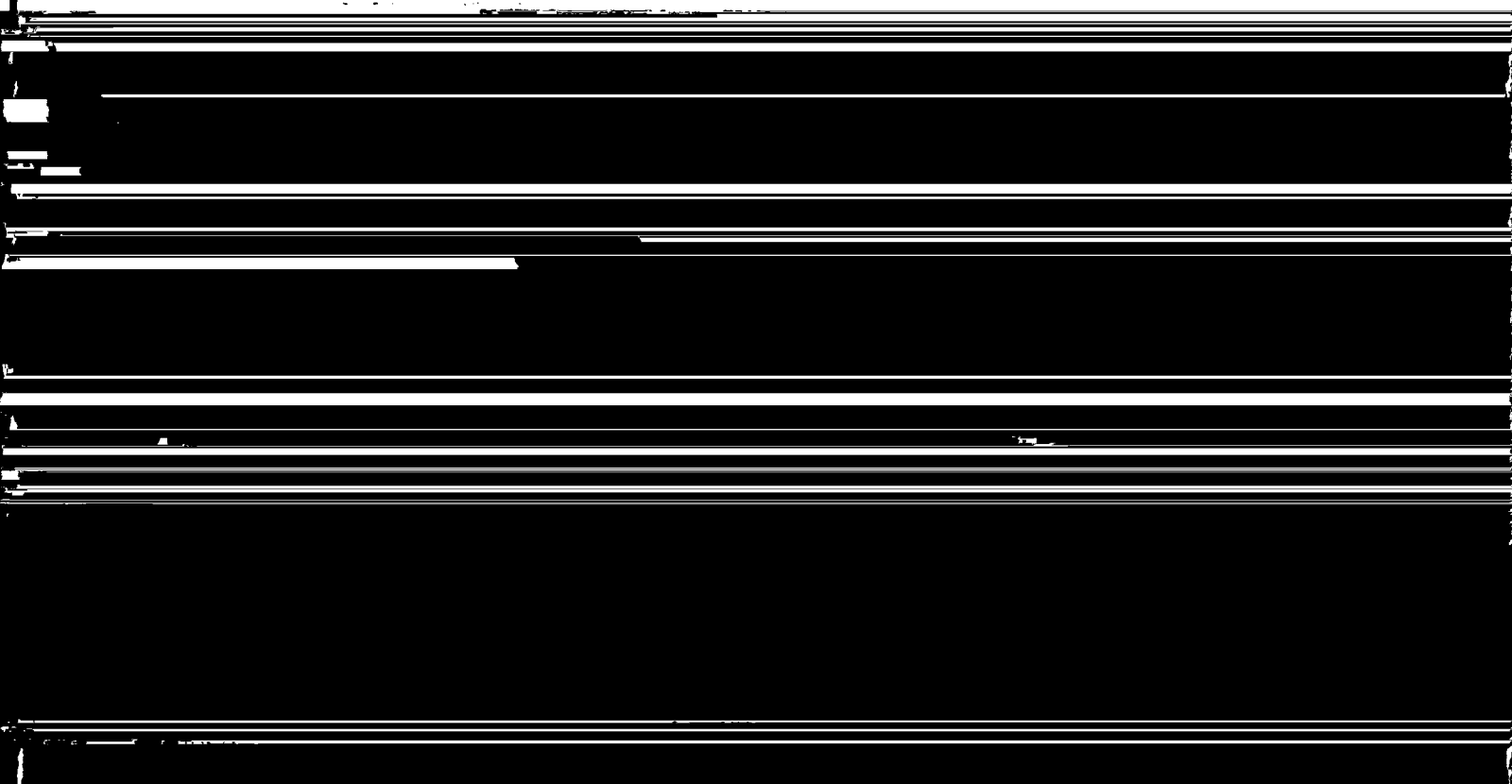
CENTRE DE RECHERCHES ZOOTECHNIQUES DE WAKWA.

-----



PROGRAMME DE CROISEMENT PAR INSEMINATION ARTIFICIELLE :

- PROTOCOLE EXPERIMENTAL POUR LES ANIMAUX DE L'ANNEE 1 :



PROGRAMME DE CROISEMENT PAR INSEMINATION ARTIFICIELLE :

- PROTOCOLE EXPERIMENTAL POUR LES ANIMAUX DE L'ANNEE 1 : METIS CHAROLAIS NES EN 1970. -

- - - - -

I - INTRODUCTION ET REFERENCES :  
=====

Nous rappellerons d'abord les références des différents documents relatifs à la mise en place du programme d'Insémination Artificielle à WAKWA :

- Convention de Financement N°21/C/68/0 entre la République Française (F.A.C.) et la République Fédérale du Cameroun - (Projet 172/CD/68/VI/0/5).  
(Noter en particulier page 10 paragraphe C) : "Etude de Croisements nouveaux obtenus par Insémination Artificielle").
- Convention N° DI-69-17-FAC du 20/11/1969.
- Rapports Annuels du Centre de Recherches Zootechniques I.E.M.V.T. de WAKWA :
  - 1969 - Tome I - Pages 66 à 74
  - 1970 - Tome I - Pages 41 à 62.
- Etude Expérimentale des Métis de Races Améliorées obtenues par Insémination Artificielle à la Station de WAKWA - Optique Recherche et Diffusion - Juin 1971.

Nous rappellerons également que le devenir des produits d'Insémination Artificielle ne semblant pas définis avec suffisamment de précision nous avons sollicité des Responsables du Secrétariat

II - RAPPEL DES FAITS ANTERIEURS :  
=====

Nous ne faisons ci-dessous qu'un rappel succinct, les résultats déjà connus ont, en effet, été rapportés par ailleurs : cf. Rapports Techniques du C.R.Z. - I.E.M.V.T. WAKWA.

21 - 1969 : Première Année du Programme d'Insémination Artificielle :

Pour des raisons accidentelles (Avarie de transport sur la semence), seule la race Charolaise a pu être retenue la première année pour un essai limité.

III - MALES : PRODUCTION DE VIANDE : PROJET DE PROTOCOLE :  
=====

Conformément aux conclusions du Paragraphe I ci-dessus, tous les mâles doivent recevoir une destination en boucherie. Nous proposons donc d'effectuer les abattages à trois niveaux différents que nous caractérisons ci-dessous :

IV - FEMELLES : ESSAI D'ELEVAGE :

=====

Le fait de mettre les femelles Demi-Sang à l'abattoir avant de les faire reproduire aurait consisté à conclure définitivement cet essai sans tenter d'apprécier les " qualités d'élevage " de ce type de métis. Au contraire en leur faisant faire une carrière de reproduction, même si elle doit être courte et même si le veau doit être abattu, nous pourrions apprécier les aptitudes de reproductrice et les qualités maternelles (production laitière en particulier) des femelles métis Zébu x Taurin.

Un essai de raccourcissement du cycle de production sera tenté avec ces animaux avec en particulier une mise à la reproduction à 2 Ans (au lieu de 3 ans pour les génisses de la Station). Toutefois, il ne s'agira pas d'un système très intensif ni très coûteux puisque pour arriver à la mise à la reproduction à 2 ans, ces génisses auront subi le régime suivant :

- Mai-Juin 1970 à Janvier 1971 = "Sous les mères "

TABLEAU 3 : SCHEMA DE PRINCIPE DU PROTOCOLE D'EXPERIENCE POUR LES METIS DEMI-SANG CHAROLAIS DE LA PREMIERE ANNEE DU PROGRAMME INSEMINATION ARTIFICIELLE :

Dates ou Périodes :	M A L E S :	F E M E L L E S
Mai - Juin 1970	..... N a i s s a n c e s .....	
	E l e v a g e sous les M è r e s	
Janvier 1971	..... S e v r a g e .....	
1ère Saison Sèche .....Avril 1971	R é g i m e I n t e n s i f	1/2 Intensif
Saison des Pluies .....Nov. 1971	(1) 1/2 Intensif - (2) Extensif	Extensif
	{ 1er Abattage Boucherie 18 Mois }	
2ème Saison sèche .....Mars-Avril 72	R é g i m e I n t e n s i f	1/2 Intensif
	{ 2ème Abattage 24 Mois }	
Saison des Pluies 72 1973	( Extensif ? )	{ Mise à la Re- production à 2 Ans }
	{ Dernier Abattage 3 Ans }	

Régime Extensif : Pâturage seul

" 1/2 Intensif: Légère complémentation de l'ordre d'un Kg/Jour/Tête d'aliment concentré.

" Intensif : Complémentation plus conséquente./-

C.R.Z. - I.E.M.V.T. DE WAKWA.

/ SEPTEMBRE 1971 /

Ph. LHOSTE.